

POINT CE - CHSCT

Instance CE - CHSCT du 12.07.16

Une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité... pas si sûr !!!

Loi Rebsamen :

Dans le cadre de la nouvelle loi REBSAMEN, la Direction Régionale a convoqué le Comité d'Entreprise et le CHSCT ce 12 juillet.

L'objet de la réunion était la présentation de la "vision cible" : **une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité.**

Lors de la présentation de ce projet au Comité Central de l'Etablissement les 28 et 29 juin le Directeur Général déclare : **"Ce projet n'aura aucune incidence, ni conséquence immédiate, la mise en œuvre est prévue jusqu'à la fin 2017"**.

Pour le **SNU**, ce projet annonce des bouleversements conséquents pour le personnel, les métiers, l'organisation du travail et le service rendu aux usagers.

Les chantiers sont énormes : indemnisation, emploi, conseil en évolution professionnel, nouvelles spécialisations... le tout avec pour toile de fond des évolutions permanentes et technologiques.

Modifications et changements :

Le conseiller indemnisation **suivra la demande d'allocation** de bout en bout et deviendra le **réfèrent du DE**, et **recevra directement les « mails.net »** sur les questions indemnisation. Après avoir vanté pendant les années qui ont suivi la fusion les mérites ou les avantages du conseiller unique, aujourd'hui, une nouvelle fois, on fait marche arrière et **on supprime la « double compétence »**...

La disparition des A2S, la dissolution des équipes CSP, Plateforme de Vocation, Orientation Spécialisée dans les agences de proximité, le dispatching des psychologues dans tout le réseau (...), contrairement à ce qu'affirme le Directeur Général, **vont entraîner plus que de légères modifications sur les métiers.**

Concernant les équipes qui sont en charge du public Cadres et les Pôles Appui Gestion, la Direction Générale est dans l'attente d'études...

Déconcentration :

Les Directions Territoriales qui sont à effectifs constants vont hériter de nouveaux périmètres de compétences.

Le SNU s'interroge sur les réelles marges de manœuvre pour les Directeurs Territoriaux et sur le devenir des compétences portées par des agents qui se trouvent en Direction Régionale (compétences déléguées pour partir en DT ?)

Le SNU est contre une délégation de responsabilités au niveau territorial sur les dossiers ressources humaines. Nous tenons à garder un caractère centralisé à l'échelon Direction Régionale sur tout ce qui concerne la gestion des ressources humaines (promotion, mutation, déroulement de carrière...).

Expérimentations :

Des expérimentations à la chaîne :

- Réservation directe par les usagers de plage de RDV avec leur conseiller,
- Constitution de portefeuilles spécifiques indemnisation,
- Mise en portefeuille des entreprises,
- Nouvelle offre de services « suivi »,
- Portefeuilles intégrant les modalités « guidée et renforcée ».

Sur le volet usagers (DE - Entreprises), nous sommes surpris du peu d'étude d'impacts de toutes ces réorganisations sur le service attendu et rendu. **Notre direction avance avec précipitation, en restant dans le déni des nouvelles problématiques liées au tout numérique générant de nouveaux flux.**

Pour le **SNU**, le résultat concret de cette politique est le plus de numérique et le moins d'humain, une individualisation des résultats par la spécialisation accrue, un sentiment de perte de repères et de déqualification de ces métiers, dans un environnement en perpétuel mouvement sans vraiment laisser de temps pour l'appropriation qui devrait être un élément essentiel à la sécurisation professionnelle.

Le SNU, dans l'unité la plus large possible, prendra ses responsabilités dans les instances représentatives du personnel au niveau national et régional afin de défendre les conditions de travail des salariés.

A SUIVRE...

N'hésitez pas à nous faire part de vos expériences, questions... par mail : syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr, afin que nous puissions porter votre voix.

Pour plus d'info CONTACTEZ nos élus SNU CE et CHSCT :

**Muriel Barde (CE), Carole Toussaint (CE),
Saida Meynardie (CE), Fabienne Touze (CE),
Eric Almagro Représentant Syndical (CE),**

**Murielle Jardon (CHSCT),
Et Charles Bartolo Représentant Syndical (CHSCT).**



**www.snufsu-pe-paca.fr / syndicat.snu-paca@pole-emploi.fr
73 av William Booth | 13012 Marseille | tél. : 04.91.43.43.22**